

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CF1652

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf, M. Labaronne et M. Frébault

-----

### ARTICLE 12

I – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« des deux exercices consécutifs »,

les mots :

« de l’exercice ».

II. – Après le montant :

« 9 % »

supprimer la fin de l’alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de limiter cette contribution dans le temps.

Il vise à rendre temporaire la présente contribution exceptionnelle, c’est-à-dire uniquement au titre de l’année 2025, et à exclure sa prolongation à l’année 2026, comme le prévoit le dispositif actuel.